

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 17

La Commission se réunit tous les mardis de 15h00 à 17h00

Tél direct : 04.94.08.60.47

Réunion Téléphonique du Mardi 2 février 2021

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO – Albert DI-RE

ORDRE DU JOUR

PAR TELEPHONE

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District

- Traitement du courrier

- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCE

- MAIRIE de POURRIERES des 25 janvier & 1 février 2021 : FAFA stade P. Blondeau. Noté

- LIGUE MEDITERRANEE les 26 & 30 Janvier 2021 : Notification FAFA SC Toulon, montant total FAFA distribué. Noté

- MAIRIE de SAINT- MANDRIER le 1 février 2021 : FAFA éclairage stade Lanière. Noté

- MAIRIE de SIX FOURS LE BRUSC du 2 février 2021 : travaux vestiaires stade Baptiste. Noté

- AS MAXIMOISE le 2 février 2021 : Dossier FAFA transport. Noté

COURRIERS ENVOYES

- MAIRIE de POURRIERES des 25 janvier & 1 février 2021 : FAFA stade P. Blondeau. .

- MAIRIE de SIX FOURS LE BRUSC du 2 février 2021 : travaux vestiaires stade Baptiste

- MAIRIE de SAINT- MANDRIER le 2 février 2021 : FAFA éclairage stade Lanière

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage. « Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut-être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Gérard IVORA

Le Secrétaire : André ABLARD